

# REGLEMENT PARTICULIER DU TROPHEE SAMBAD

## COMITE 89 BADMINTON 2017

1. La compétition se déroule selon les règles de la FFBAD et du RGC (règlement général des compétitions).
2. L'étape n° 3 à lieu le 24 Fevrier 2018 à TONNERRE.
3. Les inscriptions seront gérées par le club accueillant pour toutes les catégories avec 1 fiches d'inscriptions pour les minibads, poussins, benjamins minimes cadets et juniors.
4. Seuls les clubs du 89 affiliés à la FFBAD peuvent inscrire des joueurs ;  
(le comité pourra sur invitation accepter des clubs limitrophes de l'Yonne)
5. La date limite d'inscription est fixée au 12 02 2018, le tirage au sort ayant lieu le 16 02 2018.  
La date du CPPH retenu pour les inscriptions sera celle à J-15 de l'événement.
6. Chaque club devra disposer d'un représentant ayant toute autorité sur les joueurs engagés et sera à même de prendre les dispositions légales (en cas d'accident par exemple) et disposera des numéros de téléphones tuteurs légaux des mineurs.
7. La compétition est ouverte uniquement sur le tableau de simple pour les catégories minibads, poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors.
8. Les joueurs non compétiteurs et les classés P12 à D7 peuvent s'inscrire à cette compétition. Seront pris en priorité les joueurs non compétiteurs, puis les joueurs avec le CPPH le moins élevé par classement de P12 à D7.
9. Les séries (disciplines) P et D seront séparés. Une série non compétiteur pourra être créée. (Un regroupement de séries comme par exemple D7/D8 et D9/P10/P11/P12 pourra être faite en fonction du nombre d'inscrit)
10. Toute participation à la compétition implique l'acceptation de ce règlement.
11. Le Juge Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le présent règlement.
12. Tout participant doit être en règle avec la FFBAD, ne doit pas faire l'objet d'une suspension conformément au RGC et doit être licencié le jour du tirage au sort.
13. Le Juge Arbitre est désigné par le CODEP 89. Les décisions du Juge Arbitre sont sans appel.
14. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier et de regrouper les tableaux et l'ordre des matchs en cas de nécessité après accord du Juge Arbitre ; l'horaire affiché est donné à titre indicatif.
15. Tout joueur doit se faire pointer dès son arrivée, dans le gymnase auprès de la table de marque.
16. Le compétition se déroule dans un équipement sportif.

17. Tout joueur désirant s'absenter pendant la compétition quelle qu'en soit la raison et/ou la durée devra obtenir l'accord du Juge Arbitre.

18. Pour les joueurs jeunes demandant à jouer en catégorie supérieure (surclassement) devra bien l'indiquer lors de l'inscription. (Particulièrement les minibad)

19. Chaque participant inscrit à la compétition doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "forfait" après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits sur le site fédéral). Il devra prévenir le club organisateur de sa non participation et adressera, dans les délais impartis, les pièces justificatives au responsable régional de la compétition (voir la ligue).

20. Après la date du tirage au sort, le montant de son engagement ne lui sera pas remboursé (sauf justificatif).

21. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et se révélant liées à des feuilles d'engagement non complétées selon les directives qui s'y trouvent mentionnées, sont supportées par les clubs en cause.

22. Il est impératif de respecter les règles d'inscriptions, pour que l'inscription soit étudiée et prise en compte.

23. Les matchs sont disputés uniquement en poules de 5, 4 ou 3, il n'y aura pas de sortant et donc pas de tableau finaux. Les poules seront constituées par niveau selon le CPPH lors du tirage au sort.

24. Les matchs se déroulent en auto-arbitrage. Cependant, sur demande des joueurs au Juge Arbitre, un arbitre dans la mesure où un officiel et ou (scoreur) est présent et disponible peut être désigné à tout moment de la compétition.

25. A l'appel de son nom, le joueur a le droit à 3 minutes pour se rendre sur le terrain, s'échauffer et tester les volants plumes s'ils jouent en plume. Passer un délai de 5 minutes après le premier appel, le joueur non présent sur le terrain peut être disqualifié par le Juge Arbitre quelque soit le niveau de la compétition (en cas de jeu dans une salle annexe ce délai est augmenté de 2 minutes).

26. Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs ne peut-être inférieur à 20 minutes quelle que soit la série (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'au "Jouez" du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé. Le Juge Arbitre peut accorder un repos plus long par mesure de sécurité.

27. L'accès au plateau de jeu est exclusivement réservé aux participants appelés à y jouer, au Juge Arbitre, aux arbitres désignés par le Juge Arbitre et aux membres du Comité Organisateur. Le coaching n'est pas autorisé, au cours des matchs, à l'exception des arrêts de jeu prévus par le règlement (soit à 11 points et entre chaque set).

Pendant les arrêts d'une minute (11 points) et les arrêts de deux minutes (entre les sets), les joueurs peuvent être rejoints sur le terrain par 2 personnes au maximum. Ces personnes rejoignent les joueurs une fois que les joueurs ont changé de demi-terrain, et elles doivent quitter le terrain quand l'arbitre annonce : " 20 secondes".

28. Pour les matchs arbitrés (scoré) notamment les minibad et poussins, seul l'arbitre ou le scoreur désigné décide du point attribué, de la remise en jeu du volant en cas de doute, du comptage de points et de toute décision prise (le Juge Arbitre sera garant de conformité des règles de jeu). Les entraîneurs et conseillers ou tout autres personnes ne

peuvent intervenir sur les décisions de l'arbitre ou du scoreur mais peuvent faire appel au juge arbitre. Respecter les décisions de l'arbitre est une règle au badminton.

29. Tout scoreur mineur pourra être assisté par un adulte compétent licencié et initié aux règles du badminton à ses côtés. Un jeune arbitre ayant suivi la formation pourra être désigné afin de poursuivre sa formation.

30. La tenue sportive doit être conforme à la circulaire de la Fédération Française de Badminton. Les chaussures de salle doivent être propres et réservées à la pratique du badminton.

31. En cas de match auto-arbitré, les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer dans la salle où s'est déroulée leur rencontre.

32. Tous les joueurs classés jouent en volant plumes et en plastique pour les non compétiteurs ou en cas d'accord des deux en plumes. Les volants sont à la charge des joueurs. Lorsqu'un joueur non compétiteur joue avec un classé, le volant sera en plume.

33. En cas de désaccord sur le choix du volant, les volants officiels seront ceux proposés à la vente sur le lieu de la compétition. YONEX AS 30 pour les joueurs classés et YONEX MAVIS 500 pour les joueurs non classés.

34. Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points.

35. Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match, sauf entre les sets. Il doit donc se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.

36. Tout volant touchant l'infrastructure du gymnase au dessus du terrain est compté "let" deux fois au service et "faute" en cours de jeu.

37. Tout joueur utilisant des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives internationales doit le signaler dès son arrivée au Juge Arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.

38. Le Comité Organisateur décline toute responsabilité en cas de pertes, de vols.

39. Chaque joueur s'inscrivant, prend acte de participer à un événement public et accepte que les photos le concernant, prises durant la compétition soient diffusées par le CODEP89 sans aucune contre partie et sans contestation de sa part ultérieurement, (renoncement du droit à l'image).

40. En cas de nombre insuffisant de participant dans une série (discipline), le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper les séries sans en prévenir les joueurs.

41. Il est strictement interdit de consommer de l'alcool à l'intérieur de l'équipement sportif.

Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite à cette compétition en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge Arbitre.